

Association Châtenay Patrimoine Environnement

8, rue Benoist

92290 Châtenay-Malabry

Sauvons la Butte-Rouge

2, impasse de Sceaux

92290 Châtenay-Malabry

PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE
PREFECTURE DE PARIS

18 FEV. 2026

SECTION COURRIER

M. Marc GUILLAUME,
Préfet de la région Île de France, Préfet de Paris
5, rue Leblanc
75015 PARIS

Châtenay-Malabry, le 18 février 2026

Objet : Alerte et demande de suspension des permis en cours sur la Butte-Rouge et demande de rendez-vous

Monsieur le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

Nous, associations locales mobilisées pour la préservation et l'avenir de la **Butte-Rouge à Châtenay-Malabry**, souhaitons vous saisir officiellement de la situation actuelle, qui nous préoccupe particulièrement.

Nous portons à votre connaissance qu'à ce jour sur le périmètre de la Butte-Rouge **quatre permis de démolir et deux permis de construire** sont actuellement en instruction.

Ces autorisations et projets interviennent alors même que deux procédures contentieuses sont pendantes devant le juge administratif :

- la **contestation du périmètre du Site Patrimonial Remarquable** (après l'arrêté de classement no MICC2418669A du 5 juillet 2024) devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (dossier 2508179)
- la **contestation du PLUi modification simplifiée n°1 de Vallée Sud Grand Paris**, devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (déposée le 16 février 2026)

Dans ce contexte, la poursuite des projets et la délivrance de nouvelles autorisations présentent un risque majeur : permettre des **démolitions irréversibles** sur un ensemble architectural reconnu, avant même que le Tribunal administratif ne statue sur le cadre réglementaire applicable.

Nous souhaitons insister sur le fait que toute démolition engagée sur la Butte-Rouge constituerait une atteinte **définitive** à une œuvre architecturale et urbaine d'intérêt public, sans possibilité de retour en arrière. Une telle situation créerait un fait accompli particulièrement dommageable, alors même que la légalité du périmètre du Site patrimonial remarquable (SPR) et celle du PLUi fait l'objet de contestations sérieuses.

Nous souhaitons également souligner que ce projet a été élaboré sans réelle association des habitants, se limitant à des actions d'information ponctuelles, **sans démarche de concertation ni de co-construction**, pourtant requises et attendues dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

.../...

En conséquence, nos associations vous demandent solennellement :

1. **la suspension immédiate** de toute décision permettant la poursuite des démolitions et des opérations associées, tant que le Tribunal administratif n'a pas rendu sa décision ;
2. la mise en œuvre, dans le champ de vos compétences, de toute mesure permettant un **gel des autorisations** en cours ou à venir concernant les bâtiments concernés ;
3. de **nous communiquer** les références exactes des permis de démolir et des permis de construire en instruction (numéros, dates, pétitionnaires, bâtiments et emprises concernées) ;
4. de **nous confirmer les avis et consultations** sollicités ou rendus par les services de l'État (CRPA, UDAP/ABF, DDT, DREAL...), compte tenu des enjeux patrimoniaux et urbains du site.

Enfin, nous attirons votre attention sur l'urgence de la situation : chaque étape administrative supplémentaire et, a fortiori, chaque démolition, rendraient impossible toute protection effective du site si le juge venait à reconnaître le bien-fondé des recours en cours.

Notre démarche est guidée par un objectif clair : éviter toute atteinte irréversible à un patrimoine architectural et urbain remarquable, et garantir le respect des procédures et de l'État de droit.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à cette alerte et de l'entretien que vous voudrez bien nous accorder.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet de région, l'expression de notre considération distinguée.

Martine de SAINTILAN, Présidente
Association Châtenay Patrimoine Environnement
assocpe@wanadoo.fr

Geneviève COLOMER, Présidente
Sauvons la Butte-Rouge
collectif.butterouge@laposte.net

Copie à M. Alexandre BRUGIERE Préfet des Hauts de Seine.